# **Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales**

Direction Générale Adjointe des Territoires et Mobilités Service Foncier Rural – Agriculture et AgroAlimentaire Ancien Hôpital Militaire

Ancien Hopital Militaire 32 avenue Maréchal Foch 66906 - Perpignan cedex *Tel: 04.68.85.82.31* 



# PROGRAMME DE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS A VOCATION DE « FORCE DE VENTE » ET A VOCATION DE « PRODUCTION »

### **OBJET DE L'INTERVENTION**

Aide à la création de groupements d'employeurs.

Favoriser la création et la pérennisation de nouveaux emplois mutualisés dans le secteur agricole, à travers les groupements d'employeurs.

# **BENEFICIAIRES**

Les groupements d'employeurs

#### MODALITES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

## Nature de l'aide

Pour la création d'un groupement d'employeur « production »

- > 3 000 € pour un Groupement d'Employeurs mono-filière,
- > 4 200 € pour un Groupement d'Employeurs de diversification,
- > 6 000 € pour un Groupement d'Employeurs dont au moins une Collectivité Territoriale (telle que définie selon la Loi sur le Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005) est adhérente.

Aide versée sur présentation du contrat de travail et du bulletin de salaire du 19ème mois d'embauche.

## Pour la création d'un groupement d'employeur « force de vente »

- > **12 000 €** pour une durée minimum d'embauche de 2 ans à raison de 6 000 € / an pendant 2 ans, pour un groupement constitué entre caves particulières, Aide versée en deux acomptes, le premier dès le vote de la subvention (6 000 €), le solde sur présentation du bulletin de salaire du 12ème mois d'embauche.
- > **18 000 €** pour une durée minimum d'embauche de 3 ans à raison de 6 000 € / an pendant 3 ans, pour un groupement comportant au moins une cave coopérative, Aide versée en trois acomptes, le premier dès le vote de la subvention (6 000 €), le second sur présentation du bulletin de salaire du 18ème mois d'embauche et le solde, sur présentation sur présentation du bulletin de salaire du 36ème mois.

## **Composition du dossier**

- > Statuts du Groupement d'employeur créé
- > Composition, liste des exploitations membres et nature des productions,
- Plan de charge du salarié
- > Agrément
- Pour le versement de l'aide : contrat de travail et bulletin de salaire

## **Cadre d'intervention**

Délibération annuelle du Conseil Départemental

#### **CONTACT**

Service instructeur - Conseil Départemental : Tél. :04 68 85 82 40

Direction Générale Adjointe des Territoires et Mobilités Service Foncier Rural – Agriculture et AgroAlimentaire Conseil Départemental des P.O Hôtel du Département - BP 906 66906 - PERPIGNAN Cedex